

<p align="center">Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2013 à 19h30 Salle des Activités à ANSTAING</p>

L'AG statutaire de notre association a lieu en présence de son CA (Bernard Foucher Président, Michel Kremer vice-président, Danièle Foucher trésorière, Anne-Marie Bonnaure, secrétaire excusée, Christine Meersschaert excusée et Jean-François Desreumaux).

Ont été invités aux débats :

Monsieur Marc-Etienne PINAULT Secrétaire Général de la Préfecture du Nord – Pas de Calais

Madame Martine Aubry, Présidente de LMCU

Monsieur Thierry Lazaro, Député

Monsieur Francis Vercamer, Député

Madame Joelle Cottenye Conseillère Générale

Messieurs les maires des 7 communes initialement concernées : Anstaing (M. Willocq), Baisieux (M. Delrue), Camphin en Pévèle (M. Duffermont), Chéreng (M. Zoute), Gruson (M. Duquenne), Lesquin (M. Wattebled), Sainghin en Mélantois (M. Ducrocq)

Les adhérents à jour de leur cotisation, mais aussi ceux qui ont été des nôtres au moins une fois depuis 2011

I – Accueil du Président

En tout premier lieu, sur question du Président, aucune remarque n'est formulée sur le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 2012. Il est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

L'Assemblée Générale se déroule alors comme prévu à l'ordre du jour annoncé dans les convocations aux membres .

Mmes AUBRY, MM. PINAULT et LAZARO se sont excusés.

Sont présent

- Monsieur ZOUTE Maire de CHERENG
- Monsieur DUQUENNE Maire de GRUSON

29 adhérents sont présents ou représentés (pouvoirs reçus à l'ouverture de la séance) sur 57 adhérents à jour des cotisations 2012 et/ou 2013 (soit 51%).

Le quorum (25%) est atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

II – Bilan moral du Président

(Repris intégralement dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 19 juin 2013))

- Activité de l'Association
- Point sur l'évolution du contexte (limitation de vitesse, relations avec l'Etat, LMCU et nos élus)

III – Bilan financier

(Repris intégralement dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 19 juin 2013))

- Compte d'exploitation 2012
- Situation de trésorerie au 31/12/2012
- Budget prévisionnel 2013

IV – Renouvellement du Conseil d'Administration

(Repris intégralement dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 19 juin 2013))

V – Propositions d'actions

(Repris intégralement dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 19 juin 2013))

VI – Votes

- Quitus est donné au Président sur le rapport moral à l'unanimité des présents et représentés
- Le Compte d'exploitation 2012, la situation de trésorerie de l'Association et le budget prévisionnel 2013 sont votés à l'unanimité des présents et représentés
- Renouvellement des membres du CA
 - Anne-Marie BONNAURE démissionnaire n'est pas remplacée
 - Jean-François DESREUMAUX, Michel KREMER et Bernard FOUCHER sortants se représentent et sont élus à l'unanimité des présents et représentés
 - Danièle FOUCHER et Christine MEERSCHAERT en cours de mandat restent en poste
 - Aucune candidature pour les 5 postes vacants n'est enregistrée.
- Accord sur les actions proposées à l'unanimité des présents et représentés.
- Mandat au président pour engager, sous contrôle du CA, si nécessaire, les actions médiatiques utiles et pour rechercher un bureau d'études capable de réaliser un audit sur le dispositif antibruit réalisé sur l'A27 et les mesures de réception voté à l'unanimité des présents et représentés .

VII – Commentaires et débats

Les débats sont lancés sur les bases reprises dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 19 juin 2013)

Pour l'essentiel, depuis la précédente assemblée générale, l'association a tenté de prendre contact avec les élus, suite à la réception du compte rendu de fin de travaux sur l'A27 envoyé par l'Etat, sans succès à ce jour.

Déception, amertume et découragement pourraient traduire les sentiments du CA face aux refus de l'Etat et aux carences de LMCU. L'Etat considère que tout est conforme aux engagements ; LMCU, qui garde un silence assourdissant, a participé activement à la campagne de réception, décevante et utilisée par l'Etat pour se justifier ; nos maires, à l'exception de M. le maire de CHERENG sont également silencieux ; nos adhérents, à l'exception de quelques-uns qui nous font part de leur vif mécontentement (bruit accru et critiques pertinentes du dispositif) semblent démoralisés et résignés (15 ans de lutte pour en arriver là, alors qu'en 2008 toutes les conditions étaient réunies pour réussir une opération consensuelle et transparente grâce à la décision du Préfet qui créait les conditions d'une concertation efficace).

Pour résumer la situation, sans entrer dans les détails techniques, importants, mais jamais abordés objectivement avec nos interlocuteurs, trop longs et fastidieux pour être évoqués ici, citons l'augmentation du bruit constatée par de nombreux riverains, l'impossibilité d'obtenir la liste des habitations traitées en façade, alors qu'elles bénéficient de subventions publiques ou pour finir l'aménagement paysager prévu qui n'est toujours pas réalisé. Affirmer dans ces conditions que les résultats sont conformes aux engagements paraît pour le moins exagéré.

ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

21 rue Pasteur 59152 GRUSON

☎ : 03 20 41 02 20

✉ : bfoucher59@gmail.com

Site : (www.riverains-a27.asso.fr)

La demande de limitation de vitesse des PL à 80 km/h demandée depuis plusieurs années, officiellement appuyée par LMCU et l'ensemble des maires concernés depuis plus de deux ans, à l'étude dans les services de l'Etat depuis au moins deux ans d'après les informations obtenues lors de nos réunions en Préfecture, est restée sans information, jusqu'à ce jour par courriel de M. le Secrétaire Général de la Préfecture reçu juste avant le début de l'AG, suite à l'invitation que l'Association lui a adressée il y a environ 3 semaines. Nous lisons " Sur la faisabilité d'une mesure d'abaissement à 80 km/h des poids lourds, il apparaît qu'une telle mesure n'est pas souhaitable. En effet, pour des raisons de sécurité, cette mesure doit obligatoirement être accompagnée d'une réduction de vitesse des véhicules légers à 110 km/h, ce que je ne préconise pas afin de garantir une cohérence de lisibilité avec l'environnement rase campagne de la voirie. "

Il est surprenant que nos élus, entre autres nos Maires qui ont réclamé cette limitation par courrier solennel, n'aient pas été informés officiellement de cette décision brutale, ce que confirment les deux maires présents.

Quant aux arguments présentés,

1. Il est pénible de constater que sur l'A1 et l'A25 des zones similaires font déjà l'objet de limitation à 110 km/h. Où est la cohérence de lisibilité ?
2. Le code de la route impose que les poids lourds transportant des matières dangereuses soient limités à 80 km/h sur autoroute. Que penser de l'affirmation qu'il serait dangereux de limiter les autres poids lourds à la même vitesse ?
3. Quant aux conséquences sur l'allongement de la durée du trajet pour les véhicules légers, sur la portion incriminée entre Sainghin en Mélantois et la frontière Belge, cela représente, tous calculs faits environ 40 secondes de " perdues ".

Le CA de l'Association, qui a toujours systématiquement évité toute polémique, réaffirme que depuis le début le but poursuivi est de tenter de trouver un compromis acceptable pour réduire les nuisances subies par les riverains ; compte tenu de la difficulté du problème à résoudre, tant technique que financière, cela aurait pu se faire sur la base de la concertation promise par M. le Préfet de Région en 2008. Force est de constater qu'elle n'a pas réellement eu lieu.

La faiblesse des arguments présentés par l'Etat, l'impossibilité d'apprécier en détail les études techniques réalisées conduisent à une impression de décisions arbitraires, mal vécues par les riverains, d'autant plus que tous les commentaires ou propositions faites aux services concernés ont été ignorés ou écartés sans réelle justification argumentée.

Le dialogue avec l'Etat, mais également avec LMCU malgré les engagements formels de ses Présidents successifs, semble plus que compromis, sauf à bénéficier de l'appui de tous nos élus, pour au moins trouver une solution, cohérente avec les mesures prises sur l'ensemble de la métropole, sérieusement argumentée et assumée par nos responsables politiques et administratifs.

Le sentiment de discrimination dans le traitement des problèmes liés au trafic PL sur le territoire métropolitain et le ressentiment profond face au manque de considération évident des Pouvoirs Publics à l'égard des riverains de l'A27, par ailleurs compétents dans les domaines concernés est confirmé par l'assistance.

Restent les pistes proposées pour faire un bilan objectif de l'opération et l'éventualité d'une campagne médiatique pour information complète des populations concernées (localement et à l'échelle de la métropole).

La demande de limitation de vitesse à 80 km/h reste le seul objectif possible dans le contexte de crise, car il ne suppose qu'une volonté politique, sans incidence financière majeure, allant dans le bon sens de la diminution certaine des nuisances sonores, mais également de la pollution, de la consommation d'énergie et de l'augmentation de la sécurité routière, en cohérence avec les mesures prises sur les autres autoroutes de la métropole prises par l'Etat. L'association le maintient fermement.

Les commentaires précédents résultent des échanges avec l'assistance au cours du débat provoqué par le bureau de l'association ; les propositions d'actions sont soutenues à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour ayant été épuisé, en l'absence de questions ou remarques supplémentaires sollicitées explicitement par le président, l'Assemblée Générale est clôturée.

Fait à GRUSON le 3 juillet 2013

Bernard FOUCHER
Président